MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
(Communes fusionnées)

06-01-2017-04

Date de convocation le 23/12/2016

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Procuration : 1
Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 janvier 2017

Le six janvier deux mil dix sept à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN, et POLHER ainsi que MM.CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, et SALLEFRANQUE.

Pouvoirs : M. HILLOOU a donné pouvoir à M. LETARGUA

Absente : Mme BERT Carine

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART Véronique

OBJET : SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU FOYER RURAL POUR LA SECTION SQUASH ET LA SECTION PELOTE

Le Maire expose la demande de subvention supplémentaire du Foyer Rural :

- pour la section squash pour un montant de 630 € correspondant au reversement des engagements des équipes pour le tournoi de squash d'hiver terminé en décembre 2016 (42 inscriptions à 15 euros).
- pour la section pelote pour un montant de 5 400 € correspondant au reversement des engagements des équipes pour le tournoi de trinquet d'hiver terminé en décembre 2016 (150 inscriptions à 36 euros).

Le Maire propose d'attribuer la subvention supplémentaire 6 030 euros et précise que les crédits seront prévus au budget.

Mr LETARGUA et Mme LOQUET, en qualité de membres du Conseil d'Administration du Foyer Rural, quittent la salle et ne participent ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants, 10 voix pour,

- **DECIDE** de voter une subvention complémentaire de 630 euros pour la section squash et de 5 400 euros pur la section pelote du foyer rural de Mont

- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget 2017

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

É

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 11/01/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/01/2017